

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan Stratégique National : Leader France appelle à sauvegarder les fondamentaux de Leader

Le Plan Stratégique National de la nouvelle Politique Agricole Commune ayant été transmis à la Commission européenne le 23 décembre dernier, les Conseils régionaux travaillent activement aux futurs appels à candidatures de LEADER, volet territorial de la PAC. Afin de conserver les principes fondamentaux et fondateurs de LEADER, Leader France a adressé un courrier à l'ensemble des Présidents de Régions pour les appeler à ne pas réduire le programme de développement rural européen LEADER à une simple mesure régionale du FEADER.

A l'heure du bilan de la programmation actuelle, les Conseils régionaux, autorités de gestion pour les mesures non surfaciques du FEADER, se projettent dans la programmation 2023-2027 afin de décider de la mise en œuvre régionale du programme LEADER. Cette mise en application du FEADER, et plus particulièrement du programme de développement rural LEADER, demeure aujourd'hui un sujet de préoccupation majeure pour les territoires ruraux dans l'ensemble des régions françaises.

Un bilan qualitatif positif et de nouvelles perspectives de simplification

Après plusieurs années de flottement, le pire a été évité puisque la France était en avant-dernière position dans l'Union Européenne en matière de consommation de ces fonds en 2019 avec 4,5% des fonds payés. Néanmoins, l'enveloppe budgétaire sera en très grande partie consommée à la fin de la période de transition 2021-2023. Le programme LEADER présente, par ailleurs, un bilan qualitatif positif et aura accompagné près de 15 000 projets cofinancés dans les 339 territoires ruraux engagés dans la démarche.

« Notre fédération se réjouit du maintien des Conseils régionaux comme autorités de gestion pour les mesures non surfaciques, dont LEADER. Nous partageons le bilan qualitatif positif de cette programmation, sans oublier pour autant les retards au démarrage et la complexité du circuit d'instruction à la française qui a paralysé pendant de longues années le programme. » souligne Thibaut Guignard, Président de Leader France.

La programmation 2023-2027 devrait être marquée par la simplification soulignée par différents rapports explicitant la nécessaire simplification de l'accès aux fonds européens.

« Nous ne pouvons donc que saluer la volonté manifeste de simplifier de manière significative la démarche, tout en étant vigilants sur la traduction concrète pour les porteurs de projets ainsi que les gestionnaires et animateurs des Groupes d'Action Locale. En effet, le programme LEADER représente une capacité d'expérimentation et de mobilisation d'une multitude de « petits » acteurs qui font le dynamisme de la ruralité. Aussi, ce programme doit proposer un accès simple et efficace aux financements européens. »

Un programme unanimement reconnu, mais dont la future mise en œuvre inquiète les territoires

Plus qu'un simple fonds européen, LEADER est un programme de développement rural qui a permis à nos territoires ruraux de se structurer et de développer une dynamique territoriale basée sur une stratégie locale de développement coconstruite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La proposition de Plan Stratégique National 2023-2027 envoyée par la France souligne par ailleurs les orientations de ce nouveau programme. A savoir :

- favoriser les approches novatrices apportant une réelle valeur ajoutée, notamment en termes de méthode, de contenu et de résultats de
- renforcer la gouvernance locale, tant au niveau de l'animation territoriale que de l'implication des acteurs locaux, publics et privés, dans le déploiement de la stratégie LEADER et la sélection projets.
- La coopération et la solidarité entre les acteurs et territoires s'en trouveront favorisées.

« Ce programme a d'autant plus de sens en cette période de crise sanitaire liée à la Covid-19 afin de faire face aux impacts économiques, sociaux et sociétaux qu'elle engendre. Les programmes LEADER sont parfaitement adaptés pour accompagner les nouvelles initiatives locales de nos territoires car il est nécessaire d'innover, d'expérimenter, de mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. C'est pourquoi, à l'occasion des appels à candidatures régionaux qui seront lancés dans les prochaines semaines, il apparaît indispensable de préserver et de réaffirmer les principes fondamentaux de LEADER, à savoir : une stratégie locale de développement à l'échelle d'un territoire pertinent et de proximité défini par les acteurs du territoire, une démarche ascendante et participative, un partenariat local public-privé de décision, un soutien à l'innovation, une approche intégrée et multi sectorielle, la mise en réseau et la coopération avec d'autres territoires ruraux de France ou d'un autre État membre de l'Union Européenne. » précise Thibaut Guignard.

Pour autant, certaines régions sont tentées de diminuer les moyens alloués aux GAL ou de retenir des périmètres plus importants dans un souci de simplification administrative. Si l'objectif est louable, les moyens mis en œuvre ne sont pas adaptés à une démarche de développement local par les acteurs locaux.

« Une diminution budgétaire du programme en pourcentage, et donc en montant, envisagée dans certaines régions nous inquiète. Une échelle territoriale trop large imposée et visant à réduire le nombre de GAL dans un souci de simplification, ne permettra pas la mise en œuvre d'un programme de développement local mené par des acteurs locaux. En effet, celui-ci doit reposer sur l'implication des forces vives d'un territoire et une ingénierie de proximité. Les différentes évaluations réalisées dans les territoires LEADER soulignent par ailleurs cet aspect. C'est pourquoi, nous avons écrit à l'ensemble des Présidents de régions afin de les sensibiliser à travailler à cet appel à candidatures en concertation avec les territoires et dans le respect des principes de ce programme, cité précédemment et qui en font sa plus-value. » conclue Thibaut Guignard.

Contact :

Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 07.85.03.69.77

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr



LE PROGRAMME LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural. Créé en 1991 en complémentarité du premier pilier de la PAC afin d'accompagner la transformation et la diversification des zones rurales, il constitue un axe transversal du second pilier. Le programme LEADER, doté d'une enveloppe minimum de 5 % du FEADER, est le seul programme européen dédié à l'accompagnement des projets de développement rural. Il soutient des projets qui s'inscrivent dans une stratégie locale de développement des zones rurales, élaborée et portée par un Groupe d'Action Locale (GAL). Ces groupes peuvent rassembler des acteurs publics (par exemple des élus des collectivités locales) et privés (comme des entreprises, coopératives, ou des associations). Il encourage les acteurs locaux à définir des actions à leur niveau (bottom-up), plutôt qu'en imposant des mesures toutes faites.

LEADER FRANCE

*Créé en 1997 à l'initiative des territoires ruraux engagés dans le **programme européen de développement rural LEADER** (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Leader France représente aujourd'hui les 339 territoires LEADER de France hexagonale et d'outre-mer de la programmation 2014-2020.*

Leader France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER (développement local par les acteurs locaux, innovation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, coopération interterritoriale et transnationale, ...). Le réseau défend aussi la gestion la plus efficace possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Leader France, en tant que membre co-fondateur du Parlement rural français, pilote la commission Europe qui a pour vocation de rassembler tous les acteurs engagés pour le développement rural afin de défendre la place des ruralités au sein de l'Union Européenne et de ruraliser les politiques communautaires.